

partement de la
arente - Maritime

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET:

Subvention

ECOLE DE VOILE

REUNION DU 21 DECEMBRE 1960 à 20 H.30

60.132

Le vingt et un décembre mil neuf cent soixante, à 20 H.30,
le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire,
au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la présidence de
M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 17 décembre 1960.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS - ROCHEDEREUX-BRENUSSEAU - LANOUE -
MOUCHOT - GUILLAUD - MONGRAND - LAMUCHE - FLAHAUT - MASSE - FONTANILLE-
BERLAND - ETCHERBER - REIX - GACHET - MENANT - BOUCHET - BUJARD - GALLAND

Représentés : M. BISCAYE par M. le Maire
M. LANUSSE par M. ETCHERBER

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la Loi du 5 avril 1884,
procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du
Conseil .

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné
pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

L'école de voile de Royan a fonctionné au cours de la saison dernière, en
formant de nombreux jeunes au cours de 4 sessions. Elle a demandé à la ville une
subvention pour l'achat d'embarcations supplémentaires nécessaires à l'extension
de son activité. Par ailleurs, " L'Association Sportive des Vauriens de France " ^{re}
désirait organiser son Championnat de France à Royan, à Pentecôte 1961.

La Commission des Sports, saisie de cette demande a émis un avis favora-
ble sur l'attribution d'une subvention de 5.000 NF à l'école de Voile de Royan, à
condition qu'elle participe à l'organisation du Championnat de France des " Vauriens "
en 1961 , à Royan.

Le Conseil Municipal

Vu la demande présentée par l'Ecole de Voile de Royan
Vu l'avis de la Commission des Sports

décide

- de verser à l'Ecole de Voile de Royan une subvention de 5.000 NF en lui demandant
d'organiser à Pentecôte 1961, le Championnat de France des " Vauriens "

- dit que la dépense sera mandatée au chapitre XXXIII " Dépenses Imprévues " du
budget 1960.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

APPROUVE

ROCHEFORT S/MER le 21 Janvier 1961

LE SOUS PREFET
signé: E. VOCHEL



Pour copie conforme
Mairie de Royan le 24 Janvier 1961

Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

M. MATRAS

Le Conseil Municipal

Sur la demande présentée par l'école de Voile de Royan
et l'avis de la Commission des Sports

décide

- de verser à l'école de Voile de Royan une subvention de 5.000 F.
à l'expiration de l'année scolaire 1961, la Commission des Sports
- est par la présente sans mandat en chapitre XXIII " dépenses imprévues " en
début 1960.